

## **Sommaire**

Dans le budget de 2017, le gouvernement fédéral a une occasion importante d'améliorer la vie des Canadiens atteints d'arthrite, particulièrement dans le contexte de son approche relative au cannabis thérapeutique, en investissant dans la recherche et en apportant des changements ciblés à la façon dont le cannabis thérapeutique est imposé.

Quelque 4,6 millions de Canadiens sont touchés sous de nombreuses formes par l'arthrite. Bien que l'arthrose soit plus fréquente chez les personnes qui vieillissent et qu'elle touche 1 Canadien sur 10, l'arthrite inflammatoire (y compris la polyarthrite rhumatoïde, la spondylite ankylosante et la polyarthrite psoriasique) affecte des personnes de tout âge. Près de 3 personnes atteintes d'arthrite sur 5 sont en âge de travailler, c'est-à-dire que plus de 2,75 millions de personnes en âge de travailler au Canada sont touchées par l'arthrite.

Les patients atteints d'arthrite indiquent clairement que la douleur est le principal symptôme chronique de l'arthrite, et ils recherchent activement des moyens de contrôler la douleur. En raison de la nature de la maladie, de nombreux patients atteints d'arthrite souffrent d'invalidités épisodiques lorsque leurs symptômes deviennent incontrôlés. Durant ces périodes, ils sont incapables de travailler et ont une piètre qualité de vie. Lorsque les patients parviennent à contrôler la douleur et l'inflammation liées à l'arthrite, ils sont en mesure de participer plus pleinement à la vie active, de contribuer à leur collectivité et de passer du temps avec leur famille et leurs amis.

Les personnes aux prises avec l'arthrite ont recours au cannabis thérapeutique pour des raisons de santé. Plus particulièrement, de nombreuses personnes atteintes d'arthrite utilisent le cannabis thérapeutique pour contrôler l'inflammation et la douleur liées à la maladie. En fait, 65 % des patients autorisés à posséder du cannabis thérapeutique avaient reçu un diagnostic d'« arthrite grave » en juin 2013, selon les données obtenues par la Société de l'arthrite auprès de Santé Canada.

La Société de l'arthrite recommande que le gouvernement fédéral facilite l'accès des patients au cannabis thérapeutique en réalisant les investissements suivants dans le budget de 2017 :

- 1. Investir 25 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la recherche scientifique, la recherche clinique et la recherche en politiques publiques afin d'élargir la base de données probantes au sujet de l'utilisation du cannabis à des fins médicales.**
- 2. Éliminer la taxe de vente fédérale sur le cannabis thérapeutique acheté par les patients, obtenu à la suite de l'autorisation d'un médecin.**



**WE HAVE ARTHRITIS  
IT DOESN'T HAVE US**

393, av. University, bureau 1700  
Toronto (Ontario) M5G 1E6 Tél. : 416-979-7228, téléc. : 416-  
979-8366  
SANS FRAIS 1-800-321-1433 [www.arthritis.ca](http://www.arthritis.ca)

## RECOMMANDATIONS

### **1. Investir 25 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la recherche scientifique, la recherche clinique et la recherche en politiques publiques afin d'élargir la base de données probantes au sujet de l'utilisation du cannabis à des fins médicales.**

Bien que Santé Canada permette l'accès au cannabis thérapeutique autorisé par un médecin depuis un certain nombre d'années, il existe encore un manque important en matière de recherches financées adéquatement et d'essais cliniques canadiens sur son utilisation. Cela entrave l'accès des patients étant donné que de nombreux médecins se montrent réticents à autoriser le cannabis thérapeutique en l'absence de recherche approfondie et évaluée par les pairs.

Le manque de recherche scientifique et clinique sur le cannabis thérapeutique est l'une des principales raisons évoquées par Santé Canada pour lesquelles le cannabis thérapeutique n'est pas réglementé comme un produit thérapeutique<sup>1</sup>. Le manque de données probantes sur la sécurité et l'efficacité du cannabis thérapeutique a aussi une incidence sur la capacité des patients à y accéder par l'intermédiaire de leurs régimes de santé publics, privés ou de l'employeur. Récemment, la présidente de l'Association médicale canadienne, la D<sup>re</sup> Cindy Forbes, a demandé à « Santé Canada et aux organismes de recherche de financer la recherche scientifique nécessaire » afin de produire des données probantes sur le cannabis thérapeutique<sup>2</sup>.

Tandis que le gouvernement fédéral évalue les possibilités en matière de légalisation du cannabis à des fins récréatives, la nécessité d'intensifier la recherche scientifique, la recherche clinique et la recherche en politiques publiques relativement aux consommateurs de cannabis thérapeutique se fait croissante.

Assurer la sécurité des personnes atteintes d'arthrite et améliorer les soins qui leur sont offerts constituent les grandes priorités de la Société de l'arthrite. Compte tenu du manque d'information sur le cannabis thérapeutique, nous avons commencé à traiter cette question et nous recherchons l'appui du gouvernement fédéral afin de soutenir ce nouveau domaine de recherche.

La Société de l'arthrite possède une vaste expérience dans la promotion et le financement de projets de recherche sur la douleur, l'inflammation et d'autres effets sur la qualité de vie et de soins des patients atteints d'arthrite. Elle a doublé son investissement dans la recherche sur le cannabis thérapeutique, qui est passé à 720 000 \$ de 2015 à 2019. De plus, elle a mis sur pied la subvention de fonctionnement stratégique sur le cannabis thérapeutique, un investissement continu de 120 000 \$ par année destiné à la recherche sur le cannabis thérapeutique.

---

<sup>1</sup> « Règlement sur la marijuana à des fins médicales », *Gazette du Canada – Partie II*, vol. 146, n<sup>o</sup> 50, 15 décembre 2012.

<sup>2</sup> Carly Weeks, « Medical marijuana: Does research back up claims of therapeutic benefits? », *The Globe and Mail*, 28 juillet 2016.

## ÉTUDE DE CAS : Déterminer si le cannabis thérapeutique peut atténuer la douleur neuropathique liée à l'arthrose

Candidat principal : Jason McDougall, Université Dalhousie, Nouvelle-Écosse

Programme de recherche : Subvention de fonctionnement stratégique

Période de financement : 2015 -2018

Montant de la subvention : 360 000 \$

La principale préoccupation des patients atteints d'arthrose est le soulagement efficace de la douleur, mais il arrive souvent que ce besoin primaire ne soit pas satisfait. Une des limites du contrôle de la douleur de l'arthrose réside dans le fait que les analgésiques prescrits actuellement traitent le mauvais type de douleur. Selon des données probantes récentes, les nerfs endommagés dans les articulations arthrosiques déclenchaient une douleur neuropathique, alors que la plupart des antidouleurs sont axés sur la douleur inflammatoire.

Les spécialistes et les chercheurs ont cerné plusieurs priorités clés en matière de recherche scientifique, de recherche clinique et de recherche en politiques publiques et de services de santé pour l'utilisation du cannabis à des fins médicales. Ces priorités ont été dégagées de la Table ronde sur la recherche sur le cannabis médicinal, une discussion dirigée par la Société de l'arthrite en décembre 2015 en vue d'établir les priorités de recherche nécessaires pour venir en aide aux personnes aux prises avec de la douleur, de l'inflammation et des troubles de santé mentale associés à la maladie chronique<sup>3</sup>.

### **Investir dans la recherche sur l'utilisation du cannabis à des fins médicales peut aider à stimuler la croissance économique et à réduire les dépenses en santé.**

Les investissements fédéraux dans la recherche sur le cannabis thérapeutique permettront aussi de répondre à plusieurs priorités importantes en matière de croissance économique et de santé.

Premièrement, la recherche aidera les patients atteints d'arthrite à faire une meilleure utilisation du cannabis thérapeutique pour contrôler leurs symptômes et est susceptible de réduire la douleur et l'inflammation chez les patients atteints d'arthrite. La diminution des symptômes permet d'éliminer les obstacles à la participation pleine et entière à la vie active, en plus de stimuler la productivité au travail, de réduire l'absentéisme et de contribuer directement au bénéfice net de l'employeur.

---

<sup>3</sup> La Société de l'arthrite, *Éclairer les zones d'ombre : Rapport sommaire de la Table ronde sur la recherche sur le cannabis médicinal*, 2016

Deuxièmement, grâce à sa solide infrastructure de recherche et de production, le Canada est bien placé pour devenir un chef de file dans la recherche sur le cannabis thérapeutique et réaliser des avantages économiques découlant des investissements accrus dans recherche en santé.

Troisièmement, la diminution des symptômes permet d'améliorer la qualité de vie des patients et d'alléger le fardeau sur le système de santé.

## RECOMMANDATION

**La Société de l'arthrite recommande que le gouvernement fédéral investisse immédiatement 25 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir la recherche sur le cannabis thérapeutique.**

### **2. Éliminer la taxe de vente fédérale sur le cannabis thérapeutique acheté par les patients, obtenu à la suite de l'autorisation d'un médecin.**

À l'heure actuelle, la taxe de vente fédérale – la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH) – s'applique au cannabis thérapeutique auquel ont accès les patients par l'intermédiaire du processus établi par Santé Canada. La taxe de vente s'applique également à l'équipement utilisé pour administrer le cannabis thérapeutique, tel que les vaporisateurs.

La même taxe ne s'applique pas aux médicaments sur ordonnance et aux médicaments essentiels, qui sont expressément exonérés de toute taxe en vertu de la loi. L'objectif général de la politique qui régit le traitement fiscal des médicaments consiste à faciliter l'accès abordable aux médicaments qui sont nécessaires pour faire face à une maladie ou à une invalidité.

Le traitement inéquitable en matière de médicaments essentiels constitue un fardeau injuste pour les patients, dont les Canadiens atteints d'arthrite qui ont recours au cannabis thérapeutique pour contrôler leurs symptômes. L'accès au cannabis thérapeutique est moins abordable pour les patients en raison des coûts supplémentaires imposés par la taxe de vente. L'imposition d'un médicament essentiel que les patients obtiennent en consultant un professionnel de la santé autorisé est en contradiction avec l'objectif général d'exonérer les médicaments essentiels et les médicaments sur ordonnance de la taxe de vente.

À l'instar des patients qui ont accès à des médicaments d'ordonnance, les patients qui ont recours au cannabis thérapeutique sont tenus d'obtenir les conseils et l'autorisation d'un professionnel de la santé, soit un médecin ou un infirmier praticien, selon l'endroit où ils se trouvent. L'autorisation fonctionne à la façon d'une ordonnance et contient des renseignements similaires, dont la quantité de cannabis thérapeutique que le patient doit consommer et la fréquence à laquelle il doit le faire. Les professionnels de la santé fournissent aux patients des conseils et des renseignements au sujet des avantages et des risques associés au cannabis thérapeutique, comme ils le font lorsqu'ils prescrivent des médicaments sur ordonnance.

**WE HAVE ARTHRITIS  
IT DOESN'T HAVE US**

393, av. University, bureau 1700  
Toronto (Ontario) M5G 1E6 Tél. : 416-979-7228, téléc. : 416-979-8366  
SANS FRAIS 1-800-321-1433 [www.arthritis.ca](http://www.arthritis.ca)

De fait, dans des décisions récentes de la Cour canadienne de l'impôt et de la Cour d'appel fédérale, on a interprété que la *Loi sur la taxe d'accise* s'appliquait aux ventes de cannabis thérapeutique en dehors du processus établi par le programme d'accès à la marijuana thérapeutique de Santé Canada. Dans sa décision, la Cour a souligné que la loi imposant une taxe de vente sur le cannabis thérapeutique a donné lieu à « de l'incertitude et de la confusion » et que la loi « doit être améliorée »<sup>4</sup>.

Les patients qui ont accès à du cannabis thérapeutique pour gérer leurs problèmes de santé devraient recevoir le même traitement que ceux qui ont accès à des produits de santé pour améliorer leur santé et prendre en charge leur maladie. Le cannabis thérapeutique est utilisé pour améliorer la santé des patients et devrait être traité comme les autres médicaments sur ordonnance et médicaments essentiels. Les patients atteints d'arthrite ou d'autres troubles ne devraient pas être tenus de payer une taxe de vente injuste sur leurs médicaments.

#### RECOMMANDATION

**La Société de l'arthrite recommande que le gouvernement fédéral saisisse l'occasion de modifier la loi qui impose une taxe de vente aux patients qui ont accès au cannabis thérapeutique et s'assure que le cannabis thérapeutique est traité comme les autres médicaments essentiels.**

#### À propos de la Société de l'arthrite

Vouée à la réalisation de sa vision « bien vivre tout en créant un avenir sans arthrite », la Société de l'arthrite met des vies en mouvement depuis plus de 65 ans. La Société est le principal organisme caritatif du domaine de la santé qui offre de l'information, des programmes éducatifs et du soutien aux plus de 4,6 millions de Canadiens atteints d'arthrite.

Depuis sa création, la Société est le plus important bailleur de fonds non gouvernemental de la recherche sur l'arthrite au pays, ayant investi plus de 190 millions de dollars dans des projets qui ont mené à des percées en matière de diagnostic, de traitement et de soins des personnes atteintes d'arthrite. Ses investissements contribuent également au recrutement et au perfectionnement de cliniciens en rhumatologie, de chercheurs et d'autres professionnels de la santé, et donc à l'amélioration de l'expertise offerte aux Canadiens en matière d'arthrite.

En tant que chef de file du vaste milieu de l'arthrite au Canada, la Société réalise des recherches afin de mieux comprendre les répercussions de la maladie, prône l'établissement de politiques progressistes à son égard, travaille avec divers intervenants à la promotion de normes de soins appropriées et fournit des programmes éducatifs afin de permettre aux personnes arthritiques de prendre en charge leur maladie.

---

<sup>4</sup> *Hedges c. The Queen*, 2014 CCI 270, *Hedges c. Canada*, 2016 CAF 19 [TRADUCTION].